

THÈME 3 - POUR DES ALTERNATIVES ECONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

(Rapporteurs : Marylène Cahouet, Odile Cordelier, Catherine Goubier, Elizabeth Labaye, Boris Thubert)

Sommaire

1. UNE CRISE MULTIFORME DU CAPITALISME FINANCIARISÉ ET DE LA MONDIALISATION LIBÉRALE

- 1.1
- 1.2 Des politiques d'austérité imposées aux peuples
- 1.3 L' Union Européenne dans l'impasse
- 1.4 Penser et proposer des alternatives

2. POUR UN AUTRE PARTAGE DES RICHESSES DANS UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE « SOUTENABLE »

- 2.1 Pour des politiques d'emploi dynamiques respectueuses de l'environnement
- 2.2 La question du travail
- 2.3 Salaires et revenus de transfert
- 2.4 Quelle fiscalité pour la justice sociale

3. POUR UN ÉTAT, DES COLLECTIVITÉS, DES SERVICES PUBLICS A U SERVICE DES CITOYENS

- 3.1 Pour un État démocratisé
- 3.2 Qu'attendons-nous des collectivités ?
- 3.3 Des services publics de qualité, accessibles à tous, pour répondre aux besoins
- 3.4 La démocratie

4. LA PROTECTION SOCIALE

- 4.1
- 4.2 Reconquérir une assurance maladie de haut-niveau
- 4.3 Les retraites
- 4.4 Pour une politique familiale ambitieuse
- 4.5 Droit au logement pour tous

5 . POUR UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ET DE LIBERTÉ

- 5.1 Un contexte en rupture
- 5.2 Propositions et revendications
- 5.3 Contre la montée des idées d'extrême droite, la banalisation du racisme, la xénophobie d'État

Encart « Droits des Femmes »

1 Le SNES s'inscrit dans une perspective de transformation de la société fondée sur la
2 lutte contre les inégalités et le refus des discriminations, pour la satisfaction des
3 besoins sociaux, la reconnaissance des droits fondamentaux, pour l'égalité, la justice
4 sociale, la démocratie et la paix. Les pistes alternatives que nous travaillons mettent
5 en relief le rôle des services publics, le développement de la protection sociale pour

6 une société solidaire, respectueuse du devenir de la planète.

7

8 **1. UNE CRISE MULTIFORME DU CAPITALISME FINANCIARISÉ ET DE LA** 9 **MONDIALISATION LIBÉRALE**

10 • **1.1** La crise de la dette privée débute à l'été 2007 avec l'éclatement de bulles
11 spéculatives, rendues possibles par la déréglementation des marchés financiers et la
12 répartition de plus en plus inégalitaire de la richesse en faveur du capital.

13 Les États ont réagi (sauvetage des banques, timides mesures de relance), creusant les
14 déficits sans s'attaquer aux racines de la crise : banques sauvées sans contre-partie,
15 mesures insuffisantes pour réguler la finance et bloquer la spéculation, hausse
16 salariale bannie.

17 Le déplacement de la crise vers les dettes publiques européennes traduit les failles de
18 la construction européenne et la pérennité des logiques spéculatives et irrationnelles
19 des marchés financiers. Les gouvernements libéraux, soutenus par le FMI,
20 instrumentalisent la crise pour accentuer les politiques d'austérité et de
21 démantèlement des solidarités, conduisant à l'augmentation du chômage, la
22 diminution de la protection sociale, à plus d'injustices, d'inégalités et de pauvreté.

23 • **1.2 Des politiques d'austérité imposées aux peuples**

24 Les États européens se sont soumis aux marchés financiers et aux agences de notation
25 au mépris de la démocratie et de la souveraineté des peuples ; ils empilent des plans
26 d'austérité qui appauvrissent brutalement les classes populaires et moyennes. Coupes
27 budgétaires, suppressions d'emplois publics et licenciements, gel et baisse des salaires
28 publics, déréglementations, casse progressive des services publics et démantèlement
29 du système social : l'austérité provoque un retour de la récession et une hausse du
30 chômage, renforçant les déficits, donc la dette. Ces politiques aggravent
31 dangereusement la situation de pays en difficulté comme la Grèce, l'Italie ou le
32 Portugal... Il faut rompre avec l'austérité, mettre en échec le projet d'y contraindre 26
33 États de l'UE de façon pérenne.

34 Pour empêcher les dérèglements qui ont conduit à la crise des dettes privées puis
35 publiques, il faut un nouveau partage de la valeur ajoutée entre capital et travail,
36 favorable à celui-ci. La politique fiscale doit fortement taxer les hauts revenus,
37 notamment ceux du capital et du patrimoine. Il faut revenir à une réglementation
38 stricte de la finance, les marchés financiers dérégulés ayant à nouveau fait la preuve
39 de leur nocivité. Dans l'immédiat, les dettes publiques devraient être restructurées,
40 après audit citoyen. Il faut réfléchir avec les syndicats de salariés des banques à une
41 organisation bancaire séparant activités de prêt et d'investissement, à ce que pourrait
42 être un contrôle public démocratique pour financer les investissements utiles et la
43 transformation écologique de la société ; à la création d'un pôle bancaire public
44 permettant notamment aux collectivités territoriales de trouver les capacités
45 d'investissement nécessaires. Les conglomérats bancaires (« too big to fail »)
46 pourraient être démantelés.

47 • **1.3 L'Union Européenne dans l'impasse**

48 Depuis les années 1990, avec la « concurrence libre et non faussée » qui devait faire
49 converger les pays membres, chacun peut faire usage de ses avantages comparatifs,
50 sous le contrôle de la Commission européenne, se faire concurrence pour attirer les
51 capitaux et construire un développement les uns contre les autres. Le dumping (fiscal,

52 social, salarial, réglementaire...) au nom de la « compétitivité », conduit à l'alignement
53 de tous sur les systèmes sociaux les moins développés, les politiques fiscales les plus
54 injustes. Il donne des gages aux marchés financiers auxquels les États doivent
55 s'adresser pour financer leurs dépenses publiques, du fait des règles monétaires et
56 budgétaires interdisant toute solidarité entre États membres.

57 Les projets de mise en place d'une « gouvernance économique » européenne
58 renforcée (« fédéralisme de la contrainte » par la règle d'or, le semestre européen, le
59 projet de nouveau traité, etc.) renforceraient le carcan des politiques libérales. La
60 Commission continue de marteler le dogme de la flexibilité du marché du travail pour
61 lutter contre un chômage dont la hausse provient principalement des politiques
62 d'austérité. Cette situation traduit l'impasse dans laquelle se trouvent les instances
63 européennes, en lien avec les traités de Maastricht et de Lisbonne, que le SNES
64 dénonce. Elle pose la question de la démocratie au sein de l'UE, aujourd'hui bafouée.

65 • **1.4 Penser et proposer des alternatives**

66 Dans ce contexte, le syndicalisme a la responsabilité de construire des mobilisations
67 tant au plan national qu'europpéen et de réfléchir à l'élaboration de propositions
68 alternatives. Au niveau européen, il faut promouvoir des politiques économiques et
69 sociales rompant avec le dumping et la flexibilité pour aller vers davantage de
70 solidarité, de protection et de justice sociale (salaire minimum européen ? droit social
71 européen de haut niveau, harmonisation de la fiscalité du capital et notamment de
72 l'assiette de l'impôt sur les sociétés...) ; mettre en place des dispositifs efficaces pour
73 lutter contre toutes les formes de déréglementation de la finance (paradis fiscaux,
74 déréglementation des activités bancaires, produits financiers spéculatifs...). Pour
75 desserrer le carcan imposé aux politiques budgétaires et monétaires, il faudrait une
76 extension des missions de la BCE, qui devrait pouvoir jouer un rôle normal de prêteur
77 en dernier ressort. Il faut travailler avec toutes les forces sociales en France et en
78 Europe à la construction d'une autre Europe, solidaire, démocratique et respectueuse
79 des peuples.

80

81 **2. POUR UN AUTRE PARTAGE DES RICHESSES DANS U N DÉVELOPPEMENT** 82 **ÉCONOMIQUE « SOUTENABLE »**

83 L'éducation au développement durable est déterminante pour permettre à chacun dès
84 le plus jeune âge et tout au long de la vie de faire des choix « informés »,
85 « conscients » et « responsables » : une éducation qui prenne en compte la
86 complexité et l'articulation des échelles de temps, d'espaces, de forces, l'articulation
87 des perspectives économiques, sociales et environnementales.

88 • **2.1 Pour des politiques d'emploi dynamiques respectueuses de** 89 **l'environnement**

90 **2.1.1** Réorienter les politiques industrielles, mettre un terme à la désindustrialisation.
91 On ne peut en rester aux créneaux « porteurs », ni en revenir à des industries de
92 main-d'œuvre à bas coût, sans réflexion sur l'utilité sociale des productions, les
93 besoins de la population, l'empreinte écologique. Réfléchir à la transformation
94 progressive des entreprises nécessite d'investir dans la formation initiale et continue
95 des salariés et dans la recherche. Les filières dites vertes doivent être encouragées.

96 La politique agricole doit être profondément transformée (souveraineté alimentaire,
97 agriculture paysanne, respect de l'environnement). L'agriculture doit être tournée vers

98 les besoins des populations, non spéculatifs, permettre aux paysans de vivre de leur
99 travail. La PAC doit réorienter ses subventions vers les petits producteurs et
100 développer une coopération avec les paysanneries du monde mises sous tutelle de
101 l'OMC, combattre avec eux l'extension des productions spéculatives transportées du
102 Sud au Nord. □ Dans le monde de l'entreprise, il faut promouvoir le rôle de l'Économie
103 Sociale et Solidaire, sans actionnaires, et développer les coopératives de production,
104 de distribution ou bancaires.

105 **2.1.2 Promouvoir des politiques publiques créatrices d'emplois de qualité**

106 **2.1.2.1 Énergie**

107 Face à une crise écologique profonde liée aux modes de production et de
108 consommation et aux déséquilibres Nord/Sud, il faut aller vers un modèle énergétique
109 durable, avec une réflexion sur les modes de vie, la densification de l'habitat, une
110 politique de transport collectif... Or, que ce soit à partir des centrales thermiques
111 émettrices de gaz à effet de serre ou de dangereuses centrales nucléaires, la voie
112 proposée est toujours l'accroissement de la production énergétique pour une
113 consommation toujours plus importante. La plupart des pays européens ont décidé de
114 l'arrêt du nucléaire à court ou moyen terme. Tendre vers la sortie du nucléaire
115 nécessite des investissements élevés et urgents pour la recherche, une politique
116 publique volontariste de développement des énergies renouvelables, créatrices
117 d'emplois nouveaux et qualifiés. Un pôle public européen de l'énergie serait
118 nécessaire.

119 **2.1.2.2 Eau**

120 L'eau est un bien vital, cela interdit toute spéculation financière autour d'elle. La
121 gestion de l'eau se fait trop souvent par délégation de service public auprès
122 d'entreprises privées. Elle doit être régie par le domaine public, à l'échelon communal
123 ou intercommunal. L'État et les agences de l'eau devraient mettre en œuvre une
124 politique d'aide aux collectivités pour ce faire. Le SNES est favorable à une législation
125 contraignante pour lutter contre les pollutions de l'eau.

126 **2.1.2.3 Transports**

127 La question des transports ne peut être dissociée des enjeux environnementaux. On a
128 développé les transports les plus polluants, routier et aérien, sacrifié les usagers des
129 zones « peu rentables » (lignes ferroviaires). Le service public se définit au regard des
130 besoins sur l'ensemble du territoire, avec un financement des régions déficitaires par
131 l'excédent des autres zones. Le maillage territorial doit respecter le principe d'égalité
132 pour l'acheminement des personnes et des marchandises. Il faut développer des
133 infrastructures ferroviaires (ferroulage) et fluviales, respectueuses de l'environnement.
134 Le SNES condamne l'ouverture au marché du réseau ferré.

135 **• 2.2 La question du travail**

136 **2.2.1 Travail et emploi**

137 Si le travail est créateur de richesse et potentiellement émancipateur, les
138 transformations du salariat tendent à le soumettre toujours plus aux exigences du
139 capital. Les politiques libérales attaquent le droit du travail, contourné par l'État et les
140 employeurs, favorisent « précarité » et pauvreté laborieuse, au nom d'une « flexibilité
141 du marché du travail », et développent des emplois dégradés dans les services,
142 relevant en partie d'une « société de serviteurs ». Ces processus touchent notamment
143 les travailleurs peu qualifiés, parmi eux jeunes, seniors jugés « inemployables »,

144 femmes (temps partiel subi, avec des conséquences à court et long terme). La
145 diminution de l'emploi public réduit mécaniquement l'offre d'emplois qualifiés.

146 La FSU porte l'exigence d'une sécurité sociale professionnelle, qui maintienne et
147 renforce autour du salarié une continuité des droits quelle que soit la situation des
148 personnes. Flexibilité rime avec intensification, individualisation, volonté d'affaiblir les
149 collectifs. Les pressions et tensions au travail entraînent la dégradation des conditions
150 de travail (pénibilités physiques et risques psychosociaux) et a des conséquences sur
151 les conditions de vie. Ces tendances, qu'il faut inverser, peuvent faire du travail une
152 source de souffrance et l'empêcher de jouer son rôle de cohésion et de construction
153 d'une identité positive. La médecine du travail doit être développée. Le syndicalisme
154 doit agir pour que les salariés reprennent la main sur le travail et investissent les outils
155 de la prévention, et pour contraindre les employeurs à s'y conformer.

156 • **2.3 Salaires et revenus de transfert**

157 **2.3.1** La part des salaires dans la valeur ajoutée reste comprimée à un niveau trop
158 faible depuis plus de 20 ans. Il faut rompre avec cette politique : revaloriser les
159 salaires et les retraites est une priorité.

160 Il faut combattre les inégalités salariales qui ont augmenté « par le haut » (stagnation
161 des salaires pour la majorité, hausse forte de la minorité de très hauts salaires),
162 imposer l'égalité salariale femmes/hommes (travail égal, salaire égal ; lutte contre le
163 temps partiel subi synonyme de revenu salarial partiel...).

164 **2.3.2** Le SNES a pointé les limites du RSA. Les mesures récentes renforcent le
165 caractère punitif du dispositif. La création d'un « RSA jeune » n'est pas une piste
166 satisfaisante pour la jeunesse précaire : la FSU demande l'instauration d'une véritable
167 allocation d'autonomie pour la jeunesse. Une hausse des minima sociaux et des
168 allocations est indispensable.

169 • **2.4 Quelle fiscalité pour la justice sociale**

170 La politique fiscale des dernières années a privé l'action publique de ressources
171 considérables au bénéfice des ménages aisés et des entreprises, pour laisser au
172 marché la réponse aux besoins. Une réforme radicale de la fiscalité doit être entreprise
173 pour redonner des moyens à l'action publique, lutter contre le chômage, mener des
174 politiques salariales actives, développer des politiques sociales et réduire les inégalités.

175 **2.4.1 Un impôt progressif réhabilité, fondement de la justice sociale**

176 Il faut redonner une place centrale à un impôt sur le revenu réellement progressif,
177 aujourd'hui mité et peu efficace : abrogation de la loi TEPA, nouvelles tranches,
178 suppression des niches fiscales... Il faut taxer davantage les revenus du patrimoine
179 (revenus financiers, plus-values financières et immobilières, stock-options...) et le
180 patrimoine : restauration de l'impôt sur les successions et de l'ISF. La fiscalité
181 indirecte, socialement injuste, doit être réduite voire supprimée pour les produits de
182 première nécessité. Le SNES s'oppose aux projets visant à remplacer les cotisations
183 sociales par une TVA dite sociale.

184 **2.4.2 Taxer davantage les entreprises sous-imposées** Les entreprises,
185 notamment les plus grandes, bénéficient de niches fiscales sur l'impôt sur les sociétés,
186 pratiquent l'optimisation fiscale pour échapper à l'impôt en France et utilisent
187 intensivement les paradis fiscaux. S'attaquer à ces pratiques et avantages procurerait
188 à l'État des ressources considérables.

189 **2.4.3 Fiscalité environnementale** Si elle concerne d'abord les entreprises, elle
190 s'inscrit dans le cadre de la refonte globale de la fiscalité. Instrument pour construire
191 un développement solidaire et durable et viser à empêcher de polluer, elle doit
192 assujettir l'ensemble des secteurs industriels. Elle devrait permettre d'influer sur une
193 consommation responsable (privilégier des produits locaux) et aider au développement
194 de nouvelles infrastructures non polluantes.

195 **2.4.4 Fiscalité locale**

196 Après la suppression de la TP et la création de la CET, non satisfaisante, il faut
197 réfléchir à une fiscalité locale qui ne peut être inspirée par l'autonomie fiscale, en
198 rééquilibrant la part des ménages et des entreprises (depuis 2009 transfert de la
199 fiscalité locale sur les ménages). Les propositions de fiscalité locale sont inséparables
200 d'une réforme de la fiscalité nationale.

201

202 **3. POUR UN ÉTAT, DES COLLECTIVITÉS, DES SERVICES PUBLICS AU SERVICE** 203 **DES CITOYENS**

204 La crise démontre la faillite d'un système qui a peu à peu coupé les citoyens d'un bien
205 commun, celui d'un État social, soucieux de préserver les intérêts de tous. Il est
206 urgent de repenser la démocratie, la place du citoyen, de l'utilisateur et des SP. Un État
207 fortement démocratisé est garant de la protection du bien commun : accès à des
208 services publics de qualité, à l'emploi, à la culture, à l'éducation, à la justice...

209 Il faut repenser la place de l'État et ses instances de dialogues dans la société
210 française pour promouvoir le SP de demain : plus fort, plus accessible, plus
211 transparent et au service de tous.

212 • **3.1 Pour un État démocratisé**

213 L'État aujourd'hui, c'est l'État national et déconcentré, l'État décentralisé, au sein de
214 l'Union européenne.

215 **3.1.1** La « réforme de l'État » est placée sous le signe du New Public Management
216 depuis 2000. Son laboratoire fut britannique, et la marche forcée à des
217 transformations radicales depuis 2007 (la RGPP) en est directement inspirée. Sceller le
218 sort des services publics et briser un modèle social contraire au développement d'un
219 marché sans entraves afin de « banaliser la France » (Sarkozy) en sont le but.

220 Le SNES oppose à l'État managérial au service du marché un État démocratisé au
221 service des citoyens et de l'intérêt général, assurant solidarité et redistribution,
222 appuyé sur l'autonomie professionnelle de ses agents, fonctionnaires.

223 Un État démocratisé n'est possible qu'au sein d'une démocratie politique aux
224 institutions rénovées. Comment avancer vers la démocratisation de l'État en
225 s'appuyant sur la professionnalité des agents et sur le statut du fonctionnaire ? Quelle
226 forme de concertation ? Quelle place pour les professionnels ? Pour les usagers ? Dans
227 le cas de l'Éducation, quelle place pour les parents ? Les élèves ?

228 **3.1.2** La RGPP est le passage à un format industriel de la réforme de l'État. La gestion
229 à la performance couplée à l'évaluation individualisée, la contractualisation,
230 l'autonomie du gestionnaire se généralisent. L'objectif n'est pas seulement la
231 suppression de postes et la remise en cause du statut de la FP, mais aussi pour le
232 pouvoir politique l'étroit contrôle de l'administration. La RGPP consacre ainsi une forme
233 de recentralisation aux mains de l'État, à l'encontre des collectivités territoriales, avec

234 des préfets de Région ayant autorité sur les préfets des départements ou le
235 renforcement des pouvoirs des recteurs aux dépens des IA.

236 **3.1.3** À l'opposé de l'État minimal mais autoritaire et centralisé, le SNES avance
237 l'exigence d'un nouvel État social appuyé sur des services publics et un nouveau statut
238 pour les salariés (« propriété sociale »).

239 • **3.2 Qu'attendons-nous des collectivités ?**

240 **3.2.1** L'État territorialisé, entre déconcentration et décentralisation. La carte de l'État
241 décentralisé est complexe. Si le transfert de compétences vers les CT s'est
242 accompagné de progrès indéniables (constructions scolaires), l'absence de véritable
243 péréquation financière ne permet pas de lutter contre les inégalités socio-spatiales en
244 forte augmentation notamment au sein des métropoles. Au-delà, se pose la question
245 de la cohérence des politiques publiques.

246 **3.2.2** Quelle clarification des compétences entre CT pour que leur réorganisation ne
247 soit pas pilotée par le manque de ressources et le gel des dotations ?

248 **3.2.3** Faut-il faire évoluer les périmètres et les compétences des collectivités y
249 compris vers les métropoles et pôles métropolitains ? Faut-il voir un facteur de
250 dynamisme, ou plutôt un risque d'éclatement des départements ?

251 **3.2.4** La place prise par le niveau régional, tant sur le plan national qu'euro-
252 péenn, devient de plus en plus grande. Les Régions revendiquent la définition de politiques
253 qui concernent directement le champ de l'éducation et une plus large autonomie tant
254 financière que décisionnelle avec un pouvoir normatif. Certains prônent un acte III de
255 la décentralisation. Quelle voie définir entre recentralisation des politiques et des outils
256 financiers, et une régionalisation jugée nécessaire face à un État qui aurait trop de
257 pouvoirs ? Si un État centralisé n'est pas en soi garant de réduction des inégalités, la
258 décentralisation non plus. Le partage des compétences État / collectivités ne doit pas
259 être abandonné : en particulier dans l'Éducation où il a maintenu un équilibre entre
260 l'État et les collectivités.

261 • **3.3 Des services publics de qualité, accessibles à tous, pour répondre aux** 262 **besoins**

263 **3.3.1** Quels enjeux, quelle organisation ? Face à des besoins croissants et des attentes
264 fortes et reconnues, leur mode de gestion est au cœur d'enjeux importants. Ainsi, des
265 Autorités Organisatrices (CT ou État) pourraient déléguer au cas par cas la fonction
266 d'opérateur à des organismes privés.

267 Ces choix sont générateurs d'inégalités et de surcoûts pour la collectivité. On voit par
268 ce biais se multiplier notamment les partenariats publics privés (PPP), une « solution »
269 à court terme qui dénature peu à peu le sens du SP. Pour garantir l'égalité d'accès et
270 répondre aux besoins des usagers, une gestion publique, démocratique – avec des
271 règles tarifaires transparentes, basées sur l'égalité et la progressivité –, s'impose.

272 **3.3.2** Avec une paupérisation de la population, les besoins primaires doivent être
273 mieux pris en charge au travers des SP dont la tarification et la qualité doivent être
274 garantis par des cadres nationaux.

275 L'impôt, juste et solidaire, est le moteur d'un développement du SP. N. Sarkozy a
276 consacré son quinquennat à ne plus l'alimenter, offrant d'énormes marchés à des
277 opérateurs privés.

278 Profitant le plus souvent d'infrastructures publiques qu'ils n'entretiennent pas, ils les

279 exploitent jusqu'à la corde et ne rendent que des dettes à la collectivité. Parallèlement,
280 de plus en plus de missions de services publics sont laissées à des associations sous
281 prétexte qu'elles sont bénévoles, ce qui n'est ni un gage de qualité du SP ni un gage
282 d'équité sur l'ensemble du territoire.

283 **3.3.3** Dans l'éducation, la privatisation gagne du terrain, notamment dans le domaine
284 de l'orientation ou de la formation professionnelle. La loi sur l'OTLV (orientation tout
285 au long de la vie) avec la procédure de labellisation remet en cause l'existence des
286 CIO et leur spécificité au sein de l'EN et transforme les missions et les conditions
287 d'exercice des personnels : fermetures, fusions voire regroupements dans des
288 « guichets uniques ». Le SNES condamne cette politique et se bat pour que les CIO
289 restent des lieux d'information et de conseils sur la scolarité et la formation, de
290 médiation et d'écoute, remplissant un rôle d'expertise et d'observatoire sur le
291 fonctionnement de l'orientation et de l'affectation dans le district scolaire. L'orientation
292 au sein du SP de l'EN doit être confortée et un véritable SPO pour les salariés mis en
293 place. Concernant la formation professionnelle, l'enjeu aujourd'hui est la création d'un
294 véritable SP national, incluant la formation en entreprise.

295 **3.3.4** Il faut définir nos exigences pour un « service public » des personnes âgées.
296 Qualité de vie maintenue et perte d'autonomie nécessitent un organisme de service
297 public, type Agence nationale qui établirait après analyse des besoins le cahier des
298 charges et le contrôle de sa mise en œuvre.

299 Pour l'accès à un droit universel, les objectifs doivent être définis dans un cadre
300 national.

301 • **3.4 La démocratie**

302 **3.4.1** Entre l'État et les collectivités, il faut poser le débat à partir de la démocratie à
303 tous les niveaux d'intervention, de la nécessaire solidarité nationale, et des besoins
304 des populations.

305 **3.4.2** Si la décentralisation s'est faite au nom du rapprochement des décisions du
306 citoyen, la démocratie locale reste à inventer. Elle ne peut pas en effet se résumer au
307 rôle des élus. Quelle forme pourrait prendre la nécessaire participation des citoyens ?
308 Une assemblée issue de la société civile inspirée des CESER, des conseils de
309 développement ?

310 **3.4.3** Démocratie et SP : comment garantir aux usagers le droit de se faire entendre ?

311

312 **4. LA PROTECTION SOCIALE**

313 • **4.1** La protection sociale vise à couvrir les besoins sociaux et les risques ou aléas de
314 la vie, et à compenser les inégalités. Les politiques libérales à coup de mesures
315 partielles mais convergentes visent à la démanteler : RGPP, loi HPST, désengagements
316 Sécurité sociale, loi retraites... aggravant inégalités sociales et territoriales. Dans la
317 santé, la multiplication de franchises et forfaits, l'explosion des dépassements
318 tarifaires s'ajoutent aux déremboursements. Les « reste à charge » s'accroissent, et
319 donc les renoncements aux soins, tandis que les déserts médicaux s'accroissent.

320 **4.1.1 Objectifs et financement de la protection sociale** □ La Sécurité sociale est
321 fondée sur le principe « chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses
322 besoins ». Maintenir et développer les solidarités, l'égalité sur les territoires et entre
323 générations, améliorer le service rendu, nécessitent des financements accrus dans le

324 cadre d'un autre partage des richesses faisant contribuer davantage le capital et le
325 patrimoine. La FSU a posé la question d'une modulation des cotisations en fonction des
326 politiques d'emploi des entreprises. Le SNES demande des élections à la Sécurité
327 sociale et la rénovation de la démocratie sanitaire.

328 • **4.2 Reconquérir une assurance maladie de haut-niveau**

329 **4.2.1** L'assurance-maladie est devenue universelle mais les désengagements ont
330 imposé la nécessité d'une « complémentaire pour tous ». Si le régime obligatoire
331 rembourse environ 75 % des dépenses de santé (poids des affections longue durée
332 remboursées à 100 %), elle ne rembourse qu'un peu plus d'un euro sur deux en
333 médecine de ville. Comment reconquérir le terrain perdu ? Il faut stopper le
334 désengagement, voter un objectif annuel de dépenses réaliste et programmer une
335 extension des remboursements à partir de ce qu'il est utile sanitaire de
336 rembourser (pas pour servir les groupes pharmaceutiques). Créer un secteur optionnel
337 est une mauvaise réponse aux dépassements d'honoraires, il faut prendre des
338 mesures d'encadrement strict. Les ALD sont remises en cause pour leur coût alors que
339 le débat pour les étendre, les modifier doit être strictement médical.

340 Il faut obtenir un accroissement du financement, notamment en rendant la CSG
341 fortement progressive et en taxant les revenus financiers.

342 **4.2.2** Le gouvernement attaque les mutuelles qui permettent à la protection sociale
343 complémentaire d'échapper au marché. Le SNES condamne la taxation qui pèse sur
344 les mutuelles et donc sur les malades, et s'ajoute aux reculs du régime obligatoire.
345 Comment la mutualité peut-elle mieux jouer son rôle d'acteur de santé solidaire,
346 comment préserver ce champ de l'économie sociale face aux assureurs à but lucratif ?

347 **4.2.2.1** Pour une autre politique de santé. À travers les Agences Régionales de Santé,
348 c'est l'État qui pilote. Le SNES a dénoncé un manque de démocratie dans leur
349 fonctionnement et une vision comptable du secteur sanitaire, dont la mauvaise
350 organisation génère surcoûts et mauvaise qualité. L'hôpital public peine à remplir ses
351 missions sous la houlette de la T2A ; les cliniques privées s'approprient les actes les
352 plus lucratifs ; des structures de proximité ferment.

353 **4.2.2.2** Revoir l'organisation du système pour le rendre efficace et de qualité. Il faut
354 un vrai « parcours de santé » autour du médecin généraliste revalorisé. Des pistes :
355 revoir le paiement à l'acte et la formation continue, développer le salariat, le travail
356 avec les autres professionnels, développer des maisons de santé... des mesures pour
357 lutter contre les déserts médicaux : refus de conventionnement dans les zones
358 surmédicalisées ? Pas de fermeture systématique d'hôpitaux et maternités de
359 proximité, mais réfléchir aux besoins avec les professionnels et la population. La
360 politique du médicament doit être revue (transparence, contrôle public, recherche
361 indépendante), les avancées de la loi sont insuffisantes.

362 **4.2.2.3** Développer la prévention (éducation à la santé, médecine scolaire et
363 médecine du travail...), agir pour des politiques environnementales, lutter contre les
364 crises sanitaires. L'accès à la contraception est un enjeu majeur : accès à toutes les
365 contraceptions avec remboursement intégral, prise en charge directe des consultations
366 et ordonnances des mineures par la Sécurité sociale. L'accès à l'avortement est mis en
367 danger par la fermeture programmée de centres IVG...

368 **4.2.3 Perte d'autonomie/handicap**

369 Le SNES exige un droit universel à compensation de la perte d'autonomie et du

370 handicap, inné ou acquis, sans condition d'âge, pris en charge par la solidarité
371 nationale.

372 **4.2.3.1** Le gouvernement voulait réformer l'APA, diminuer le nombre de bénéficiaires,
373 imposer une assurance privée obligatoire à 50 ans sortant de la solidarité collective le
374 financement du reste à charge. Aucune amélioration des normes d'encadrement dans
375 les EHPAD, ni de la qualité des prestations n'était prévue. Les réactions unitaires du
376 monde syndical, mutualiste, des associations et d'élus ont fait barrage à ce projet mais
377 les problèmes demeurent.

378 **4.2.3.2** LA CNSA est dédiée à la prise en charge de l'autonomie des personnes âgées
379 et des personnes handicapées. Ses missions pourraient préfigurer une instance
380 nationale veillant à l'égalité d'accès aux droits sur l'ensemble du territoire ; son statut
381 devrait alors être redéfini et transformé, ses instances d'administration et d'orientation
382 ouvertes aux usagers.

383 **4.2.3.3** La perte progressive d'autonomie liée à la maladie ou à la sénescence ne
384 requiert pas un mode de financement nouveau mais, dans le cadre de la solidarité
385 nationale, d'établir une contribution proportionnée aux facultés de tous, assise sur
386 tous les revenus et progressive.

387 • **4.3 Les retraites**

388 **4.3.1** Les retraites, choix de société, sont devenues un des signaux majeurs envoyés
389 aux marchés pour manifester la conformité au dogme : le débat est refusé sur le
390 contenu des réformes, leur portée sociale, les décalages d'âge ahurissants, et des
391 mesures brutales imposées. Le SNES a condamné la loi Fillon encore aggravée
392 (passage accéléré aux 62 ans) et refuse tout allongement. Il rappelle son exigence de
393 maintien de l'âge de référence de départ à 60 ans. Les salariés ayant débuté jeunes ou
394 au travail pénible en sont les premières victimes mais les dispositions spécifiques
395 mises en avant auront peu d'effets. Le problème des petites retraites et des retraites
396 des jeunes générations est devant nous. Les carrières complètes seront de plus en
397 plus limitées à la fraction masculine du noyau le plus protégé du salariat, lui-même en
398 voie de réduction. La prise en compte des années d'études, formation et précarité est
399 indispensable. Le SNES confirme ses mandats de lutte contre les inégalités
400 hommes/femmes.

401 **4.3.2** Financement : des ressources socialisées pour des objectifs communs. La
402 convergence public/privé doit permettre pour tous des prestations définies, un âge de
403 référence (à partir duquel des situations spécifiques peuvent s'organiser), à l'opposé
404 du projet de comptes notionnels (cotisations définies et individualisation). Le SNES
405 s'oppose à une fusion des régimes. L'enjeu est la confiance des générations actives qui
406 financent les pensions dans le système par répartition ; sinon les financements privés
407 seraient appelés à jouer un rôle accru, générant injustices et désordres financiers.

408 • **4.4 Pour une politique familiale ambitieuse**

409 **4.4.1** Le SNES refuse toute diminution du congé maternité, exige son extension à 26
410 semaines et l'allongement du congé de paternité/second parent (le rendre
411 obligatoire ?) ; est favorable au partage du congé parental entre les parents. Il refuse
412 la mise sous condition de ressource systématique des prestations, à l'encontre de la
413 solidarité horizontale. Il est favorable aux allocations familiales dès le premier enfant.
414 Se pose la question de la forfaitisation des allocations familiales et celle de leur
415 imposition.

416 **4.4.2 Service public petite enfance**

417 Le SNES confirme ses mandats : construction de crèches publiques avec un
418 encadrement qualifié suffisant ; formation améliorée des assistantes maternelles avec
419 trois enfants pris en charge au maximum ; revendique un service public de la petite
420 enfance jusqu'à 6 ans englobant l'école maternelle avec accueil dans de bonnes
421 conditions des enfants à partir de 2 ans.

422 • **4.5 Droit au logement pour tous**

423 Le SNES exige un logement décent pour tous ; respect de la loi DALO, construction de
424 logements sociaux, lutte contre la spéculation immobilière, réquisition de logements
425 ou bureaux vacants... Il demande l'encadrement des loyers pour lutter contre les
426 hausses et l'augmentation des crédits du SAMU social pour l'hébergement d'urgence.

427

428 **5 . POUR UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ET DE LIBERTÉ**

429 • **5.1 Un contexte en rupture**

430 La crise favorise la montée des idées d'extrême droite alimentées par les discours et
431 pratiques xénophobes du gouvernement. Le discours de Grenoble, désignant des
432 groupes sociaux comme boucs émissaires marque une étape dangereuse. Le SNES
433 lutte contre le racisme, l'intolérance, les intégrismes, l'homophobie qui s'affichent de
434 plus en plus et s'élève contre les tentatives de revisiter l'Histoire. Il exige le respect de
435 la liberté d'expression. Notre projet d'un collège et d'un lycée pour tous ne distingue
436 pas les élèves selon des considérations sociales ou des communautés réelles ou
437 supposées. Nous refusons la fragilisation d'une partie du public scolaire par
438 l'institution, des attaques sociales remettant en cause le droit à l'éducation pour tous.
439 Le SNES affirme sa détermination à lutter contre ces dérives. Il se bat pour que, face à
440 la crise, l'État assure l'efficacité des droits à l'éducation, au logement, ou aux soins.

441 **5.1.1 Les lois répressives et sécuritaires** se sont accumulées L'indépendance de la
442 justice mise à mal, les missions des juges pour enfants affaiblies, l'ordonnance de
443 1945 sur la justice des mineurs atteinte, la réforme de l'hôpital psychiatrique
444 dessinent une société contraire à nos valeurs. Le SNES réaffirme que la sûreté est un
445 droit, qui passe par une justice indépendante, une politique de prévention et des
446 réponses éducatives. Il demande l'abrogation des lois répressives, la fermeture des
447 centres fermés et des établissements pénitentiaires pour mineurs. Il se bat pour la
448 suppression des fichiers, la biométrie, mirage d'une sécurité technologique.

449 **5.1.2 La laïcité attaquée**

450 Le SNES réaffirme son refus du dualisme scolaire confessionnel et patronal, et
451 considère que les établissements privés ne peuvent prétendre concourir à la réalisation
452 des missions de service public et laïque.

453 Il rappelle aussi sa demande d'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-
454 Moselle et son opposition à toute remise en cause de la laïcité par le biais du cadre
455 européen. La « laïcité positive » de N. Sarkozy a donné une connotation négative aux
456 principes de la laïcité. Le SNES dénonce l'instrumentalisation politicienne et
457 tendancieuse de la laïcité et demande l'abrogation du décret sur l'accord « Kouchner-
458 Vatican ». Le SNES s'oppose à toutes tentatives des groupes de pressions politiques,
459 patronaux ou religieux visant à influencer les programmes scolaires pour instaurer une
460 histoire, une philosophie ou une économie officielles au travers des programmes.

461 • **5.2 Propositions et revendications**

462 **5.2.1 Pour une justice conforme à un État de Droit, contre une justice bafouée**

463 La politique du chiffre s'exerce contre les citoyens et ignore la justice. Le service public
464 de la police et de la gendarmerie doit rester sous le contrôle vigilant d'une justice de
465 droit.

466 L'accumulation de réformes et de pressions politiques sur les magistrats montrent une
467 volonté de renforcement du contrôle sur le parquet et les juges d'instruction ou une
468 utilisation populiste de la justice. Le SNES se bat avec les syndicats de la FSU pour la
469 protection de la vie privée, contre une société de surveillance, pour une justice égale
470 pour tous, indépendante.

471 **5.2.2 Pour une politique qui considère les jeunes comme une richesse et non**
472 **comme un danger**

473 Les discours stigmatisants, la politique calamiteuse en matière de logement ou
474 d'emploi, la relégation « dans les quartiers », l'actuelle politique migratoire,
475 l'instrumentalisation des faits divers qui donnent prétexte à des mesures répressives,
476 touchent durement certaines catégories de jeunes. À cela s'ajoutent la mise en place
477 de fichiers scolaires dangereux et les projets récurrents pour trier les jeunes et enfants
478 « potentiellement dangereux ». La jeunesse est un atout. Le SNES rappelle la
479 nécessité d'une politique sociale envers la jeunesse et son refus d'une politique de
480 fichage et de tri social.

481 **5.2.3 Pour l'égalité effective des droits, contre la persistance des inégalités,**
482 **des discriminations**

483 Le SNES se bat pour l'égalité des droits pour tous et rejette toute différence de
484 traitement sur des critères ethniques ou religieux autant que les « réponses »
485 communautaristes. La lutte du SNES contre les discriminations est prioritaire. Il faut
486 développer les conditions de réussite scolaire, professionnelle et sociale. La politique
487 de la ville doit assurer la mixité sociale, le droit au logement pour tous et le
488 développement des services publics, en milieu urbain ou rural.

489 Un module de formation sur toutes les discriminations (incluant obligatoirement la
490 dimension du genre et les lgbtphobies) doit exister dans la formation initiale de chaque
491 personnel et dans chaque académie en formation continue. Le ministère doit afficher
492 et développer sa politique de lutte contre les discriminations, notamment en
493 reconnaissant les parents sociaux et en leur octroyant le congé parental, la
494 transformation du congé de paternité en congé du second parent, et le congé de
495 présence parentale.

496 **5.2.4 Défendre les personnels sur le terrain et leurs droits, contre les**
497 **discriminations syndicales**

498 Si le statut de la Fonction Publique reste protecteur, le SNES dénonce les
499 discriminations syndicales invisibles, liées souvent au chef d'établissement. Le projet
500 de loi sur l'évaluation accentue les dérives. Le SNES dénonce ces attitudes et assure
501 les collègues de son soutien. Il combat la répression des mouvements sociaux et à
502 l'encontre des militants syndicaux et participe, dans un cadre unitaire, à la défense de
503 ces militants.

504 Il poursuit son action revendicative en s'appuyant aussi sur le droit et dénonce la
505 remise en cause de droits issus du statut général de la fonction publique. L'assistance

506 aux personnels doit être une priorité et ne peut se concevoir que dans un rapport
507 étroit à la politique générale du syndicat.

508 Le SNES demande qu'un véritable statut des élus du personnel dans la Fonction
509 Publique soit créé.

510 • **5.3 Contre la montée des idées d'extrême droite, la banalisation du racisme,**
511 **la xénophobie d'État**

512 **5.3.1** Le SNES se bat à tous les niveaux et dans le cadre de collectifs pour le respect
513 de l'égalité et le développement des solidarités, meilleure réponse à la banalisation du
514 racisme et de la xénophobie d'État. Il est engagé dans le combat contre l'intolérance,
515 contre la volonté de formatage de l'individu, la volonté intégriste, sexiste et
516 homophobe d'influer sur les programmes et la vie de chacun.

517 Le combat du SNES pour la paix, notamment dans le cadre de « Éducateurs pour la
518 paix » doit s'intensifier.

519 **5.3.2 Développer les mobilisations pour la régularisation de tous les Sans-**
520 **papiers**

521 L'action de RESF, la grève des travailleurs sans papiers, ont changé le regard sur
522 l'immigration. Le vote du Sénat pour le droit de vote des étrangers non
523 communautaires aux élections locales, soutenu par une majorité de Français, est aussi
524 un appui. Dans le cadre des collectifs, le SNES s'engage contre les dernières lois sur
525 l'immigration qui aggravent encore la situation des étrangers. Il participe aussi à la
526 plate-forme commune « pour la régularisation des travailleurs sans papiers et l'égalité
527 de traitement entre Français et étrangers dans les études comme au travail ». Il
528 affirme à nouveau son exigence de régularisation de tous les sans-papiers.

529

530 **« Droits des Femmes »**

531 Les revendications syndicales en termes de droits des femmes s'inscrivent dans
532 l'action syndicale. De la carrière dans le second degré à la mise en place d'une
533 véritable éducation à l'égalité filles garçons, en passant par l'accès de toutes à la
534 contraception et l'avortement libres et gratuits, le SNES doit agir pour permettre une
535 égalité réelle des personnels et des élèves. C'est un enjeu primordial dans une société
536 encore marquée par des discriminations envers les femmes : temps partiel imposé,
537 salaires inférieurs, orientation sur des métiers dits « féminins », sexisme ordinaire,
538 baisse des moyens au service public hospitalier et de petite enfance...

539 Le SNES revendique notamment :

540 • une vraie prévention des grossesses non désirées, des IST et des MST pour les
541 élèves, au-delà de la mise à disposition de préservatifs ;

542 • l'application immédiate et le renforcement de la loi sur les violences votée en
543 juillet 2010 ;

544 • des mesures coercitives pour les entreprises et les services publics qui
545 n'appliquent pas l'égalité des salaires femmes/hommes à même niveau de
546 recrutement et de travail ;

547 • un bilan chiffré des carrières des femmes et des hommes dans la fonction
548 publique et de réelles mesures pour réduire les inégalités existantes ;

549 • la prise en compte dans la formation des personnels de l'enjeu de l'éducation à
550 l'égalité filles/garçons, et dans les programmes de la construction sociale du genre.